



Gages, le 02 octobre 2026

### Recensement des sinistrés (Sécheresse 2026)

La commune de Montrozier envisage de déposer un dossier catastrophe naturelle pour une sécheresse réhydratation des sols.

Pour permettre d'engager une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, il est indispensable de recenser précisément les habitations touchées.

Si vous constatez des fissures ou des mouvements de structure sur votre logement, vous devez informer la Mairie, par mail ou par courrier déposé ou envoyé à la mairie, en indiquant vos coordonnées complètes et la description des dégâts, avant le 24 octobre 2026.

Le Maire,  
Benoît RASCALOU

